



LE GOUVERNEMENT  
du Grand-Duché de Luxembourg



Administration des Douanes et Accises



# Les procédures & taxes douanières (droits à l'importation) et / ou fiscales (TVA / accises)

à l'entrée des marchandises  
en provenance de pays tiers

[Jean-Claude.Nilles@do.etat.lu](mailto:Jean-Claude.Nilles@do.etat.lu)



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
- Autorisation unique
- Formalités d'exportation (voir annexe)



- **Entrée de marchandises dans l'UE**
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- Autorisation unique



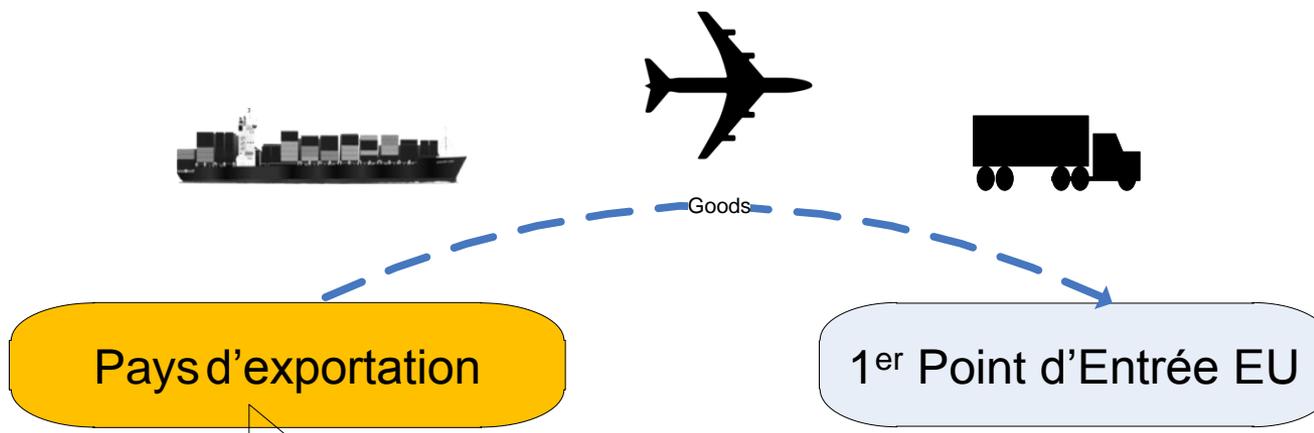
LE GOUVERNEMENT  
du Grand-Duché de Luxembourg



Administration des Douanes et Accises



# Entrée de marchandises dans l'UE





# Entrée de marchandises dans l'UE

## Définition

Le 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'Union européenne (UE)  
= **lieu d'introduction dans l'Union européenne**

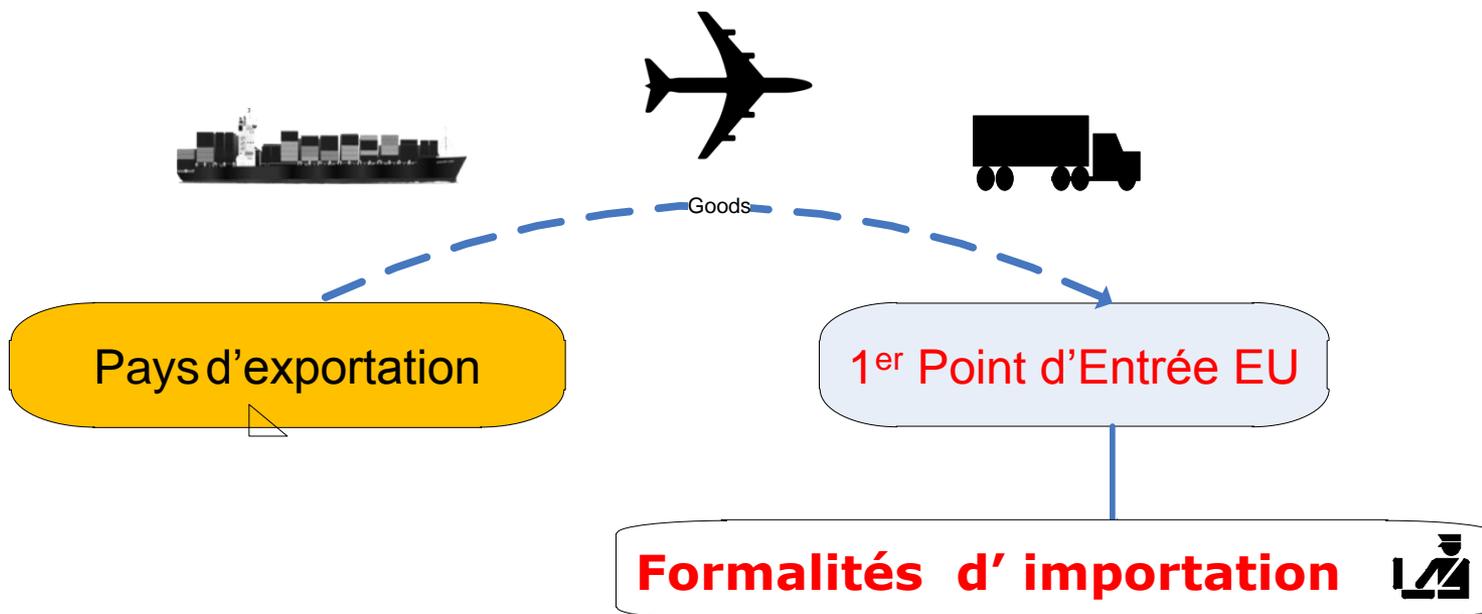
- Exemples:  
Luxembourg-Aéroport, Anvers, Rotterdam,  
Hambourg, Aéroport Schiphol, Zaventem



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- Autorisation unique



# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE





# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE Vos inconvénients (1/5)



**Perte de temps** pour rédiger la déclaration en douane (p.ex.: numéro EORI du destinataire manque)



**Frais de surestarie** (p.ex.: documents manquants, analyses sanitaires du laboratoire)



# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE Vos inconvénients (2/5)



Procédures longues et coûteuses en cas de divergences de classement tarifaire et de recouvrement

- Problème linguistique
- Demande Renseignement tarifaire contraignant (RTC) établie au pays de destination
- Procédure judiciaire avec frais de traduction



# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE Vos inconvénients (3/5)



Paiement sur place des droits à l'importation  
au commissionnaire en douane



Paiement sur place d'une caution/redevance  
jusqu'à ce que les formalités TVA et accises  
soient réglées au pays de destination



# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE Vos inconvénients (4/5)

Votre commissionnaire au 1<sup>er</sup> point d'entrée  
doit disposer:

- du statut de **représentant fiscal** (pour la TVA)
- le cas échéant: d'une **autorisation** d'établir des documents de mouvements de marchandises sous régime d'**accises**

**SINON**



# Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE Vos inconvénients (5/5)

**SINON**

Si le commissionnaire n'a pas ces autorisations ou ne veut en faire usage:

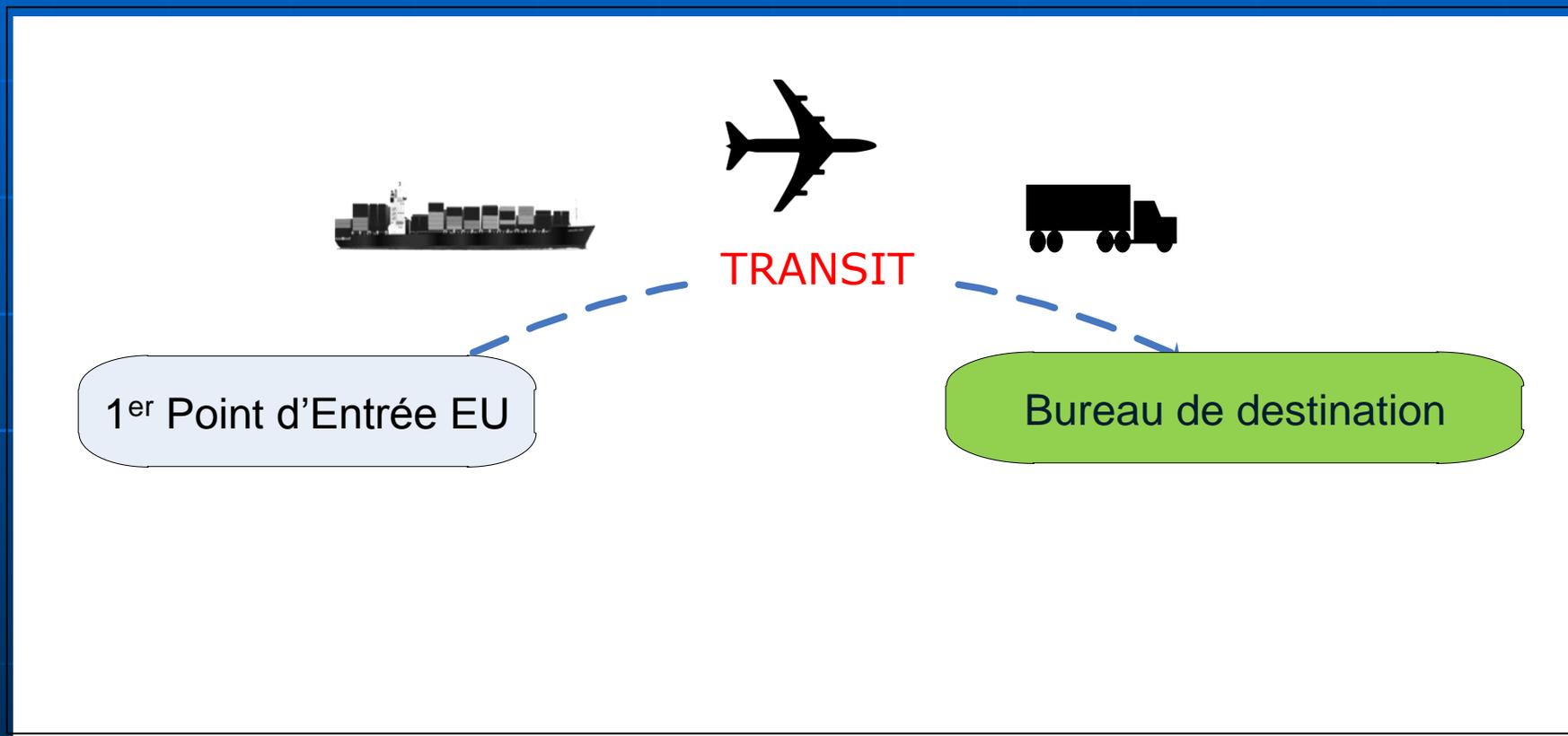
**Paiement direct** sur place de la TVA et des accises au taux national du pays où se trouve le 1<sup>er</sup> point d'entrée de l'UE



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- **Option du Transit**
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- Autorisation unique



# Option du Transit





# Option du Transit

## Définition

**Transit** = procédure douanière qui facilite le transport de marchandises :

- soit entre deux points du territoire douanier via un autre territoire douanier
- soit entre deux ou plusieurs points du territoire douanier de l'Union européenne



# Option du Transit Vos Inconvénients



ne pouvoir faire la distribution des marchandises **qu'après** l'acceptation de la déclaration en douane au bureau de destination



Cautions/Redevances à payer au principal obligé qui assume la responsabilité douanière et fiscale du transit



# Option du Transit

## Vos Avantages (1/4)

permet d'effectuer les **formalités de dédouanement au bureau de destination** (et non au 1<sup>er</sup> point d'entrée sur le territoire douanier)

- **Gain de temps** au poste d'entrée dans l'UE
- **Coûts** des formalités douanières/fiscales au bureau de destination éventuellement **inférieurs** aux coûts au 1<sup>er</sup> point d'entrée



# Option du Transit

## Vos Avantages (2/4)

- **Suspension temporaire** des droits, taxes et mesures de politique commerciale qui sont applicables à l'importation
- Si des **documents manquent**:
  - pas de frais de surestarie
  - possibilité de placement à destination sous le statut de marchandises en dépôt temporaire
- En cas de **divergences de classement tarifaire ou de recouvrement** ⇒ règlement à destination



# Option du Transit Vos Avantages (3/4)

- **Combinaison** intéressante entre le territoire douanier unique avec les territoires fiscaux : **circulation** des marchandises **sous transit**
  - ⇒ **de** leur 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
  - ⇒ **à** leur **point de dédouanement** où

les deux obligations  
douanière et fiscale  
sont réglées simultanément





# Option du Transit

## Vos Avantages (4/4)

- **pas de frais de gestion de la TVA** (représentant fiscal)
- le cas échéant, **coûts administratifs à destination** (documents « mouvement accises ») inférieurs aux coûts au 1<sup>er</sup> point d'entrée, car:
  - ⇒ **pas de frais de représentation supplémentaires**



# Option du Transit

## Déclaration – Lieu maison mère

- Coûts de la part patronale réduits
- Gestion centrale directe des opérations douanières et fiscales
- Choix éventuel d'un seul commissionnaire

### Obligations maison mère:

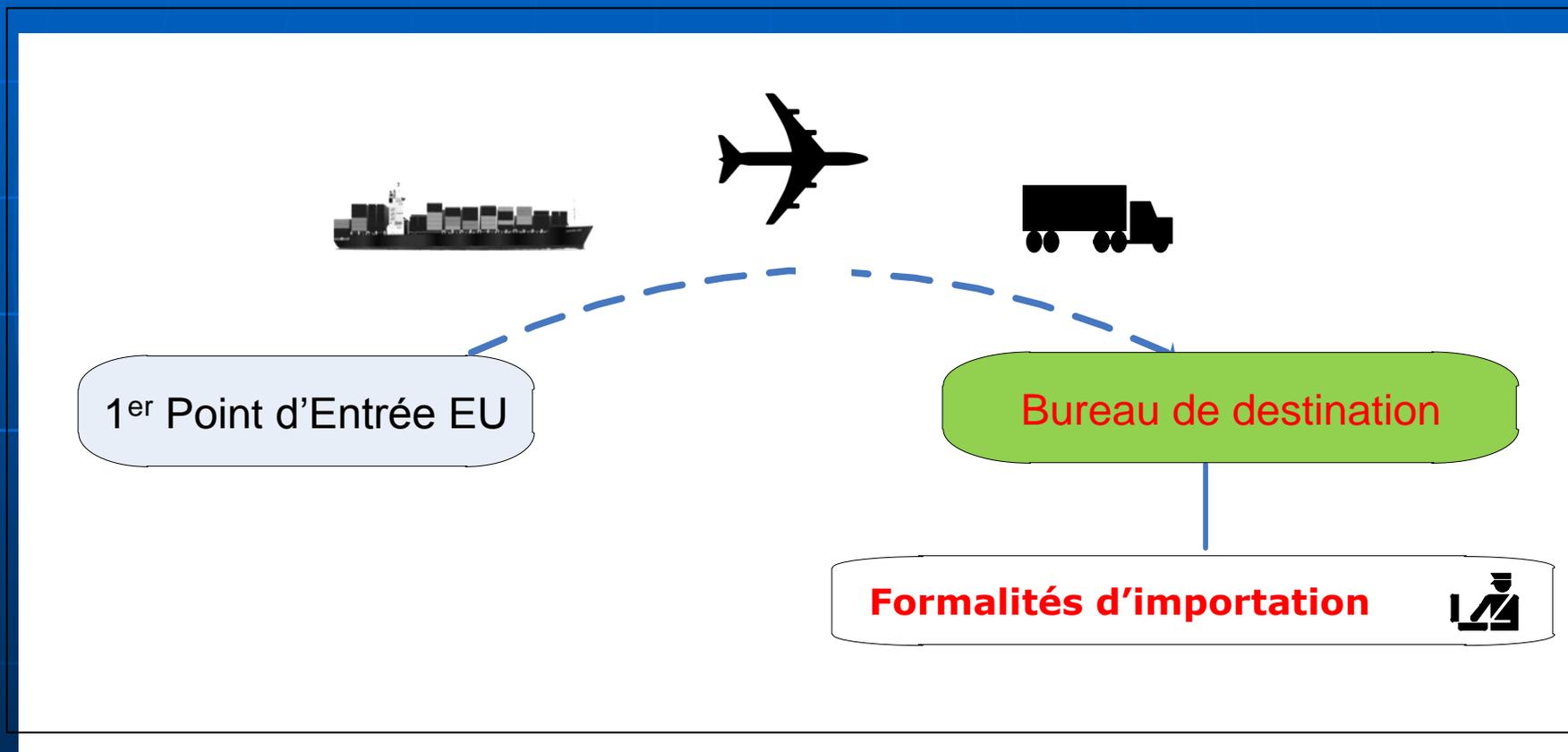
- soit N° TVA luxembourgeois (envois réguliers)
- soit représentation fiscale



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- **Formalités d'importation**
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- Autorisation unique



# Formalités d'importation





- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- Autorisation unique



# Destinations douanières

## Mise en libre pratique

- formalité douanière et
- acquittement **des droits à l'importation**

Par la mise en libre pratique la **marchandise**

⇒ devient communautaire et

⇒ peut **circuler librement** dans l'UE

⇒ mais elle ne peut **pas être commercialisée**  
(«consommée»)



# Destinations douanières

## Mise à la consommation

- consiste à **acquitter les taxes** nationales du pays de destination (**droits d'accise et TVA**)

Par cet acquittement

⇒ la **marchandise** est **libérée totalement**



# Destinations douanières

## Régimes économiques (1/3)

Placement des marchandises sous un des régimes économiques douaniers suivants:

- entrepôt douanier
- perfectionnement actif (PAV)
- perfectionnement passif (PPV)
- transformation sous douane (TSD)
- admission temporaire





# Destinations douanières

## Régimes économiques (2/3)

- régimes soumis à **autorisation**
- dans certains cas: régimes soumis à une **évaluation** de leur impact économique
- le **paiement des droits à l'importation est suspendu** et ce aussi longtemps que les marchandises ne sont pas mises en libre pratique et/ou consommation, voire exportées



# Destinations douanières

## Régimes économiques (3/3)

La rentabilité des régimes sollicités varie en fonction du volume, du taux des droits, etc.

### **Conditions de rentabilité:**

- Taux normal des droits doit dépasser les 3% ou les 5% (selon PAV, TSD ou PPV)
- Peu d'espèces de marchandises sauf gestion informatique sophistiquée
- Gestion idéale des régimes doit impliquer un minimum de frais administratifs et douaniers



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- **Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA**
  
- Autorisation unique



# Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA

- Paiement des droits à l'importation après mise en libre pratique  
  
avec
- Report des obligations TVA jusqu'au moment de la sortie physique des marchandises de l'entrepôt douanier (mise à la consommation à la sortie)



# Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA Vos avantages (1/2)

- Les **règles de l'acquisition communautaire** n'entrent en vigueur qu'au moment de la **sortie physique** de l'entrepôt douanier
- « Traitement TVA » **facilité** dans les cas où les destinataires TVA finaux sont situés dans **divers pays de l'UE**



# Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA Vos avantages (2/2)

- Report de l'obligation déclarative TVA à une période allant au delà de celle requise normalement
- Report des inscriptions et du montant de la TVA exigible (intéressant en cas de marchandises à valeur élevée)



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
  
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
  
- **Autorisation unique**



# Autorisation unique - Définition

- ⇒ autorisation impliquant les autorités douanières de différents États membres
- ⇒ est nommément prévue pour les régimes douaniers économiques
- ⇒ peut être utilisée pour la mise en libre pratique et l'exportation



## Autorisation unique - Exemple

Une **société luxembourgeoise** a l'intention d'effectuer des opérations d'importation, d'exportation, de stockage, d'ouvraison ou de transformation

- au **Luxembourg**,
- en **France** et
- en **Italie**

⇒ ces opérations peuvent être couvertes par une autorisation unique



# Autorisation unique – États concernés

## État membre d'émission

- où se trouve la comptabilité principale de l'entreprise (dans notre exemple: Luxembourg)  
*et/ou*
- où l'activité permettant le recours à un régime douanier a lieu (*selon la destination douanière*)

## Autres États membres

- accord obligatoire des États concernés (dans notre exemple: France et Italie)



# Autorisation unique - Vos démarches

## **Opérateur économique agréé (OEA-AEO)**

Le statut OEA est souhaitable (sera requis)

⇒ qualité et fiabilité du groupe concerné

## **Documentation**

Une documentation complète (p.ex.: tarif, poids) doit être disponible au bureau centralisateur

## **Analyse de risque**

⇒ données identiques dans tous les Etats membres pour assurer l'analyse de risque



# Autorisation unique - Vos avantages (1/2)

## Coûts de dédouanement

Un plus grand volume de déclarations à un seul point permet de réduire les coûts unitaires par déclaration

## Un point de contact

Centralisation de toutes les activités douanières d'une entreprise dans un bureau des douanes (dans notre exemple: un centre douanier au Luxembourg)



# Autorisation unique - Vos avantages (2/2)

## **Rapidité**

Les marchandises sont directement acheminées aux lieux où elles sont utilisées

## **Traitement unique pour un groupe**

Traitement unique pour un groupe et ses filiales situées dans différents Etats membres



# Autorisation unique – autres avantages

## **Augmentation des recettes budgétaires**

le bonheur fiscal du point centralisateur situé sur le terrain intérieur de l'UE ☺

⇒ 25 % du montant des droits de l'Union européenne reviennent à l'Etat membre du bureau centralisateur (dans notre exemple: au Luxembourg)

## **Déchargement des aéroports / des ports**

⇒ Dédouanement aux bureaux intérieurs



# Autorisation unique établie au Luxembourg pour votre maison mère

## Conditions supplémentaires - Cas normal

- ne peut être établie que si les régimes douaniers économiques sont effectivement utilisés au Luxembourg
- pourra y être établie pour les exportations et importations « simples »



## Autorisation unique établie au Luxembourg pour votre maison mère

### **Conditions supplémentaires – Cas des procédures simplifiées**

pour chaque importation/exportation/régime  
économique il faut:

- ⇒ le même nombre de données que pour une déclaration normale
- ⇒ une déclaration récapitulative pour la « globalisation »



# Autorisation unique !

- ✓ porte le nom de « guichet unique » en matière de dédouanement centralisé dans le nouveau Code des douanes de l'Union (en 2016)
- ✓ peu utilisée au Luxembourg car peu connue
- ✓ pourtant très utile pour les PME ayant leur comptabilité principale au Luxembourg !



LE GOUVERNEMENT  
*du Grand-Duché de Luxembourg*



Administration des Douanes et Accises



Merci



- Entrée de marchandises dans l'UE
- Option des formalités d'importation au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE
- Option du Transit
- Formalités d'importation
- Destinations douanières
- Entrepôt douanier avec régime suspensif TVA
- Autorisation unique
- Formalités d'exportation (voir annexe)



# Formalités d'exportation

## Exportateur

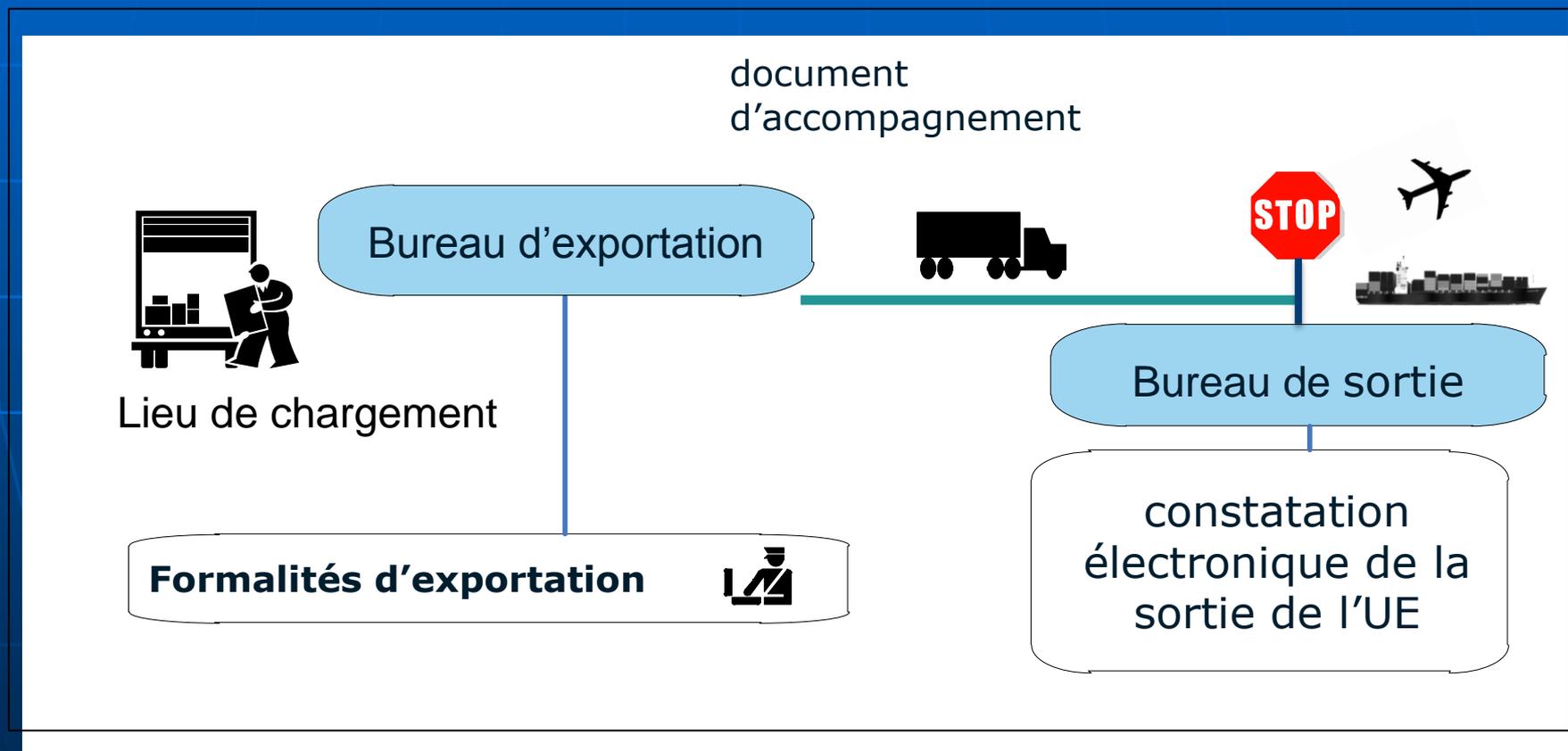
### Définition

Personne pour le compte de laquelle la déclaration d'exportation est faite et qui au moment de l'acceptation de cette déclaration:

- ⇒ soit est le propriétaire des marchandises
- ⇒ soit détient un droit similaire de disposition des marchandises en question



# Formalités d'exportation





# Formalités d'exportation

## Principe général de la compétence nationale

Le **bureau d'exportation** ( à ne pas confondre avec le bureau de sortie de l'UE ! ) est déterminée:

- ⇒ selon le principe de territorialité de l'exportateur et/ou
- ⇒ selon le lieu de prise en charge du mouvement d'exportation

La détermination du bureau d'exportation est donc une compétence nationale.



# Formalités d'exportation

## Exceptions prévues par le droit de l'UE

**Formalités d'exportation** sont faites **au bureau de sortie** au lieu du bureau d'exportation

- ⇒ Marchandises d'une valeur inférieure à 3.000,00 EUR
- ⇒ Déclaration verbale (utilisée rarement pour les entreprises)
- ⇒ Cas spécial où le bureau d'exportation est bureau de sortie



# Formalités d'exportation Dérogations au principe de la compétence nationale (1/2)

- ⇒ par Convention expresse entre États/bureaux limitrophes
- ⇒ par autorisation unique d'exportation avec l'accord des Etats membres concernées



# Formalités d'exportation Dérogations au principe de la compétence nationale (2/2)

- ⇒ Cas de sous-traitance
- ⇒ Bureau des douanes non équipé pour la vérification de marchandises spéciales
- ⇒ raisons dûment justifiés moyennant autorisation de la Direction nationale



# Formalités d'exportation

## Vos risques en cas de déclaration d'exportation au bureau de sortie (1/2)

- ⇒ Votre marchandise reste bloquée au bureau de sortie de l'Union européenne
- ⇒ Votre envoi est vérifié intégralement au bureau de sortie de l'Union européenne
- ⇒ Votre envoi doit retourner au bureau d'exportation compétent



# Formalités d'exportation

## Vos risques en cas de déclaration d'exportation au bureau de sortie (2/2)

- ⇒ Difficulté de retrouver le document d'exportation dressé au bureau de sortie (p.ex.: poste douanier limitrophe, grand port maritime)



Au Luxembourg: pas de document d'exportation a posteriori, car présence physique des marchandises obligatoire



# Formalités d'exportation

## Remarque sur les certificats d'origine

La maison mère établie au Luxembourg

- doit demander le statut d'exportateur agréé
- doit produire les preuves d'origine (déclaration fournisseur à long terme)
- doit éventuellement produire une copie de l'ancienne autorisation d'exportateur agréé



# Formalités d'exportation

## Nos recommandations

Lorsque vos marchandises sont chargées au Luxembourg :

⇒ Faites vos déclarations d'exportation du territoire national au Luxembourg !

Cela coûte un peu plus cher, mais il vous sera beaucoup plus facile à retracer vos exportations pour les besoins de la TVA !